

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>22175</b>	De <b>M. Philippe Meunier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Ville</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Ville</b>
<b>Rubrique &gt; ministères et secrétariats d'État</b>	<b>Tête d'analyse &gt; personnel</b>	<b>Analyse &gt; égalité professionnelle homme-femme.</b>
Question publiée au JO le : <b>26/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/07/2013</b> page : <b>7279</b> Date de renouvellement : <b>02/07/2013</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué à la ville a tout naturellement intégré la dimension paritaire défini dans les engagements du Président de la République, puisque six de ses dix collaborateurs sont des femmes, dont la directrice et la cheffe du cabinet.